MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr
Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRÊTÉ PORTANT MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PERMIS D'AMENAGER POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UNE HABITATION EXISTANTE EN ESPACES NATURELS REMARQUABLES SUR LA COMMUNE DE ROSCANVEL

Vu le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements légers situés dans les espaces remarquables des communes littorales ;

Vu le code de l'Environnement,

Vu la demande de permis d'aménager, enregistrée en mairie de Roscanvel sous le numéro PA 029 238 24 0001 déposée le 11 avril 2024 par Monsieur Patricia ANTOSZEWSKI ;

Vu l'objet de la demande portant sur la rénovation de l'existant suite à la tempête Ciaran : toiture (remplacement de tuiles par de l'ardoise), remplacement de tuile vitrée par des châssis,

Considérant que les aménagements légers mentionnés au 3° de l'article R121-5 du code de l'urbanisme qui ne sont pas soumis à enquête publique, doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant une durée d'au moins 15 jours et organisée selon les conditions posées aux articles L121-24 et R 121-6 de ce même code.

ARRETE

ARTICLE 1

La demande susvisée est mise à disposition du public du 23/04/2024 au 07/05/2024

Le présent arrêté sera affiché **8 jours** avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- à la **Mairie de Roscanvel** et sur son site internet
- au siège de la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
- sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné.

ARTICLE 2

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240412-7-AI
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de la commune de Roscanvel https://www.roscanvel.fr/

Le dossier sur support papier pourra être consulté à la Mairie de Roscanvel. Toute information complémentaire peut être demandée auprès du service urbanisme.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

1. Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire (CERFA n° 13406)
2. Les pièces jointes au dossier de demande de permis.

Toute observation transmise après la clôture de la mise à disposition du public ne pourra pas être prise en compte

Le public peut formuler ses observations, à compter du **23/04/2024** et jusqu'au **07/05/2024**, à l'adresse de messagerie électronique suivante ads@comcom-crozon.bzh

A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre une décision sur la demande, un bilan sera établi par l'autorité administrative.

ARTICLE 3 :

Le Maire de la commune de Roscanvel, le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE de ROSCANVEL R.F. 29570

Fait à Roscanvel,
Le 11/04/2024
Le Maire
Jean Yves Gourvez

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20240412-7-AI
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024